



L'édito

Chers collègues, chers camarades,

Le 8ème congrès national de l'UNSA s'est conclu jeudi dernier à Dijon par notre secrétaire général, Laurent Escure.



Moment démocratique par excellence, il a été nourri d'interventions riches sur notre bilan et de propositions fertiles pour l'avenir de l'UNSA, des travailleurs, de la démocratie et de l'humanité.

Moment de convivialité et de fraternité syndicale, il a été le lieu de retrouvailles chaleureuses et de nombreuses belles rencontres.

Notre résolution générale (votée à plus de 98 %) est notre feuille de route pour les 4 ans à venir. À nous de réussir, tous ensemble, cette nouvelle étape du développement de l'UNSA au service de tous les travailleurs. Qu'il me soit permis de remercier les délégués pour leur confiance renouvelée, puisque je continuerai à diriger notre très belle équipe du secteur juridique national qui s'est étoffée durant la précédente mandature et qui va continuer à grandir pour encore mieux vous servir.

Je suis ainsi ravi de vous proposer ce nouveau numéro d'Angle Droit, avec notamment au sommaire :

- Le commentaire d'une décision de la Cour de cassation en date du 19 avril 2023 portant sur la validité de la preuve par témoignage anonymisé transmis dans le cadre d'un procès prud'homal ;
- L'argument inédit de la Cour d'appel de Grenoble sur le barème Macron ;
- **Le podcast de Philippe Collin sur le destin de Léon Blum, diffusé sur le site Radiofrance** ».

Enfin, le secteur juridique national vous informe tous les matins avec une nouvelle rubrique « Quoi de neuf au JO ? » accessible sur le site UNSA depuis l'onglet « vos droits ».

Amitiés syndicales,

Guillaume TRICHARD
Secrétaire *général adjoint de l'UNSA*



À la «Une»

Un sanction disciplinaire, jugée bien-fondée en s'appuyant sur un témoignage "anonymisé", cela interroge !

Pour apprécier la légitimité d'une sanction disciplinaire, le juge peut prendre en considération des témoignages rendus anonymes par l'employeur lorsque ceux-ci sont confirmés par d'autres éléments permettant d'en analyser la crédibilité et la pertinence...



Dans un arrêt du 19 avril 2023, la Cour de cassation s'interroge sur la prise en compte lors d'un procès prud'homal des témoignages anonymisés, c'est-à-dire rendus anonymes a posteriori par la partie qui les produit ?

[Je m'intéresse](#)



Juri-Scoop

Le Conseil d'État précise les délais du recours administratif pour réponse tardive de l'administration...

La haute juridiction administrative fait le point sur les délais de recours suite à des décisions implicites de rejet. Le délai est de deux mois (R. 421-1 du code de la justice administrative) suite à la notification de décision, ou alors celle (R. 421-5 du CJA) précise les délais de recours. En l'espèce, l'agent s'était reposé sur la règle de droit (L. 231-4 et R. 421-2 du code des relations entre le public et l'administration) qui pose, par dérogation à l'article L. 231-1, le silence gardé par l'administration pendant deux mois vaut décision de rejet. Dans tous les cas le délai est de deux mois à partir de la naissance de la décision implicite (R. 421-2). Mais si une décision expresse est notifiée durant ce laps de temps de deux mois, le délai de recours de deux mois revient à zéro. Le Conseil d'État (CE 17 juin



2019 n° 413797) est venu préciser que si une décision expresse est notifiée hors-délai, elle n'est qu'une décision confirmative non susceptible de recours (et qui en fin de compte ne relance pas le délai).

[Je lis l'article](#)



Please, vos questions nous intéressent

Le temps de trajet pour me rendre aux réunions CSE en dehors du temps de travail est-il du temps de délégation ?

S'il ne s'agit pas de se rendre à une réunion obligatoire ou sur convocation de l'employeur, le temps de trajet du représentant du personnel sera débité des heures de délégation, si l'intéressé le décide (sinon le trajet sera à sa charge).

Si le trajet est lié à une telle réunion et ne dépasse pas le temps normal de déplacement entre le domicile et le lieu de travail, la règle ci-dessus s'applique : il y a paiement en tant que travail effectif.

Si le trajet pour ce type de réunion dépasse le temps normal de déplacement, « le temps de trajet effectué en exécution des fonctions représentatives du salarié doit être rémunéré lorsqu'il est pris en dehors de l'horaire normal de travail et qu'il dépasse en durée le temps normal de déplacement entre le domicile et le lieu

de travail » (Cass. soc., 5 nov. 2003, no 01-43.109).

Autrement dit, « la rémunération du temps de dépassement du représentant du personnel pour l'exercice de sa mission est à la charge de l'employeur lorsqu'il excède la durée normale du trajet entre le domicile du salarié et le lieu de travail (Cass. soc., 10 déc. 2003, no 01-41.658).



Juri-Scoop

Le régime des indemnités de licenciement mettrait-il à mal le barème "Macron" ?

Par un arrêt en date du 16 mars 2023, la Cour d'appel de Grenoble a rejeté le barème posé par les ordonnances "Macron", en utilisant un argumentaire inédit...

La cour d'appel décide d'allouer à une salariée une indemnité pour licenciement abusif d'un montant supérieur à celui prévu au barème au motif que le Gouvernement n'a pas respecté l'obligation faite par l'OIT d'examiner à intervalles Régulièrement les modalités de ce dispositif d'indemnisation. Juridique National UNSA.



[Je lis la suite](#)



Nos formations

Nouveaux conseillers prud'hommes et première formation de 4 jours - Il est urgent de s'inscrire !

Vous avez l'obligation de suivre la formation appelée « Première formation » dans le cadre de votre mandat de conseiller prud'hommes.

Vous êtes engagé à vous ancien dans le cadre de la formation des conseillers continuez en signant la charte des prud'hommes UNSA.

Plusieurs sessions furent organisées depuis ce début d'année, voici une les dernières dates :

- Première formation 3 au 6 juillet en visioconférence :

<https://unsa.ts-applirh.com/ModuleWebUNSA/Modules/planningaction/unsa.php?info=2023-07003&year=2023>



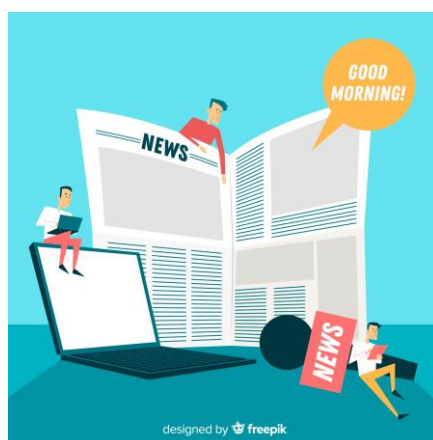


À votre service

Quoi de neuf au JO ?

Retrouvez tous les jours, avant 9 heures, 7 jours sur 7, les principaux textes du JO du jour, qui intéressent l'UNSA, Public/Secteur Privé, ses fédérations et syndicats autonomes, les négociateurs de branches et des secteurs professionnels, les délégués syndicaux, les comités sociaux et économiques et tous les adhérents UNSA...

Retrouvez une déclinaison "transition écologique" de ce même Journal officiel avec les textes du jour en lien avec l'environnement, la biodiversité, l'état du climat...



Décret prime de transition

écologique

Arrêté prime de transition

écologique



Sous l'angle du podcast

Léon Blum, une vie héroïque, un podcast raconté par Philippe Collin

Dans cette série de 9 épisodes dédiés au leader du Front Populaire, Philippe COLLIN, accompagnés d'historiens et d'extraits d'archives nous relatent le destin de cette figure historique du mouvement social.

Dans ce podcast, vous y redécouvrirez notamment (dans l'épisode 5), le contexte des accords Matignon du 7 juin 1936 permettant l'instauration des congés payés dans le secteur privé.

Ce podcast à succès téléchargé près d'1 300 000 fois s'adapte au théâtre pour des représentations en 2024.

Vous pouvez télécharger les épisodes via le site [Radio france](https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/leon-blum-une-vie-heroique) :
<https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/leon-blum-une-vie-heroique>

Secteur Juridique National UNSA
21 RUE JULES FERRY, 93177 BAGNOLET